

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Malvézie le vendredi 23 avril 2022, à 18 heures, sous la présidence de M. Daniel SARRAUTE, Maire.

Etaient présents : MM. SANS Stéphane 1^{er} adjoint, RENALIER Jean 2^{ème} adjoint, GRAND Jean-Pierre 3^{ème} adjoint, DEMIGUEL Véronique, TOUZAN Nadine, VIVOT Josy, PACHERE Christine, VIGNOLLES Alain, VAN LANEN Stefan

Etait absente excusée : DAVID Bruno.

Mme Nadine TOUZAN a été désignée secrétaire de séance.

Après avoir fait procéder à la signature du registre des délibérations, M. le Maire entame les différentes questions à l'ordre du jour du conseil.

1) Achat Terrain Mlle JOUBEAUX

Suite à la proposition de Mlle JOUBEAUX de vendre à la commune la parcelle A 1000 située à l'entrée du village dont elle est propriétaire, le Conseil a décidé de lui faire une offre à 6000 €.

Malgré sa constructibilité sur le bord de la D9, ce terrain qui a servi sur sa partie haute de dépôt pour les multiples chantiers réalisés sur notre commune, reste de faible valeur sur sa partie basse. Néanmoins, il constituerait un lieu intéressant de stockage voire de stationnement supplémentaire pour les habitants de notre commune.

Si un accord est obtenu, le Conseil sera appelé à délibérer sur cet achat lors de sa prochaine réunion.

2) Remplacement de la tondeuse (Délibération)

La tondeuse communale étant tombée définitivement en panne, son remplacement s'avère urgent. Après étude, le Conseil accepte le devis présenté par la société RURAL 31 pour l'achat d'une tondeuse autoportée EDEN PARC d'un montant de 2 165,83 € HT. Une demande de subvention sera adressée au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

3) Rachat de tables et de chaises pour la Salle des Fêtes

Depuis deux ans, la Municipalité envisageait de procéder au rachat de matériel pour la Salle des Fêtes. Le nombre de chaises et de tables se montrant souvent juste suffisant lors des festivités organisées sur la commune, après étude de différents devis, le Conseil décide de procéder au rachat de 66 chaises et 6 tables auprès de la société TRIGANO pour un montant de 1550,88 € HT.

4) BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un document synthétique du budget communal 2021 et conformément à la loi un état récapitulatif des indemnités perçues par lui et M. SANS sur l'exercice 2021.

FONCTIONNEMENT

Après une année 2021 qui a vu une importante hausse de ses **dépenses** de fonctionnement, 2022 devrait connaître progressivement un retour à un niveau plus conforme à ceux connus les années précédentes.

Il faudra prendre en compte le paiement du solde des opérations d'effacement des réseaux ORANGE auprès du SDEHG (environ 14 000 € auxquels s'ajouteront les annuités des emprunts des 2 tranches de travaux (environ 5 000 €), le paiement des frais d'enquête publique de l'AFP, les surcoûts liés à l'inflation sur les tarifs de l'énergie.

Du côté des **recettes**, le produit des impôts atteindra la somme de 52 625 €, montant consolidé par le transfert effectué en 2021 de la taxe foncière départementale.

Au niveau des dotations, les montants prévisionnels sont assez constants de l'ordre de 46 872 €.

Du côté des subventions, les aides suivantes ont été votées :

- Comité des Fêtes de MALVEZIE : 2 000 €
- Laines de Pyrène : 400 € (subvention Journée de la Laine)
- SPA : 150 € pour la prestation Fourrière
- Fondation du Patrimoine : 55 €
- Association Parents d'Elèves : 150 €
- Crèche : 100 €

INVESTISSEMENT

En **INVESTISSEMENT**, plusieurs opérations restent à solder en DEPENSES comme en RECETTES ou sont programmées pour les mois prochains :

- le chantier de fouilles archéologiques de Bouve avec achat des parcelles concernées (13 750 € HT) subventionné à 80 %
- l'enlèvement de la ruine MONSERIE au Cap de la Vielle (enveloppe de 5 000 €)
- le provisionnement de 6 500 € en vue de l'achat du terrain JOUBEAUX
- le paiement des derniers montants réservés sur l'opération de l'Atelier communal
- la réalisation en régie des premiers travaux de rénovation du deuxième appartement de l'école libéré par M. FONTAINE
- Divers achats de matériels (remplacement de la tondeuse, rachat de tables et de chaises pour la Salle des Fêtes)
- en Recettes, la récupération des subventions liées à ces différentes opérations et le produit de la vente du terrain du pylone d'Amplan à TDF pour 8000 €.

Après relecture collective, après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget communal 2022 ainsi présenté et qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT <ul style="list-style-type: none">▪ Dépenses : 288 807,76 €▪ Recettes : 288 807,76 €	TOTAL DU BUDGET <ul style="list-style-type: none">▪ Dépenses : 411 032,03 €▪ Recettes : 411 032,03 €
INVESTISSEMENT <ul style="list-style-type: none">▪ Dépenses : 122 224,27 €▪ Recettes : 122 224,27 €	

Le document définitif dit M 14 sera présenté au prochain conseil.

5) Projet d'AFP

Le groupe de travail consacré à la relecture des statuts et du règlement intérieur de la future association Foncière et Pastorale de MALVEZIE s'est réuni le 22 avril au soir. Ce groupe réunissait outre les représentants de la Mairie, une dizaine de propriétaires, deux exploitants, les conseillers agricoles et M. ESCAIG, Maire de FOUGARON où à été constituée la dernière AFP du département.

Cette relecture collective minutieuse a révélé la complexité de la rédaction des statuts de ce type de syndicat. Une prochaine réunion se tiendra le **jeudi 5 mai à 17h** afin d'essayer de finaliser ce travail.

6) Contrat Mme ALLEMANE

Le contrat de Mme ALLEMANE Marie-Andrée arrivant à son terme le 30 juin 2022, M. le Maire propose au Conseil de le renouveler pour un an dans les mêmes conditions. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de renouveler le contrat de Mme ALLEMANE pour un an à compter du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2023.

7) Chemin mémoriel de Bouve-Campels

Depuis plusieurs années, les communes d'ARBON et de MALVEZIE réfléchissent au tracé d'un chemin mémoriel sur le thème du Maquis de Campels dont les actions se sont déroulées en partie sur le quartier de BOUVE situé sur la commune.

Une réunion de travail concernant ce dossier s'est tenue à Arbon le 12 avril en présence de Mme TOUZAN et MM. GRAND et SANS. Elle a permis de valider deux projets de circuits qui devraient être étudiés.

Ce projet qui permettra de commémorer le souvenir du Maquis, de la mission interalliée jedburgh « Bugatti » et du passage des évadés vers l'Espagne, associera les communes de MALVEZIE et d'ARBON et sera placé sous la maîtrise d'œuvre du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, de l'association Mémoire Résiste – Histoire et Mémoire de la Résistance en Occitanie, sous couvert de la Délégation Militaire Départementale de la Haute-Garonne et avec le soutien des Communautés de Communes Cagré, Garonne Salat et des Pyrénées Haut-Garonnaises.

Afin de finaliser ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer sur le principe de ce sentier mémoriel.

Après discussion, le conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération ainsi proposée.

8) Questions diverses

Fleurissement : Dans le cadre du fleurissement du village, des bons de commande d'une valeur de 20 € valables chez les Pépinières PRADEL à Luchon et le VALLON VERT à Saint-Gaudens seront cette année encore disponibles en Mairie ou auprès des Conseillers pour les habitants du village désirant participer à l'embellissement de leur rue ou de leur devant de porte. Merci encore à ceux qui participeront à cette opération.

Chats errants : Depuis des années, les chats errants se multiplient dans la commune avec les conséquences que l'on connaît et qui ont entraîné plusieurs plaintes d'habitants : nuisances diverses, risque sanitaire, malnutrition des animaux, prolifération.

Ces chats non identifiés, ne peuvent en l'état être amenés à la fourrière.

En vertu de l'Article L211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime et depuis le 1^{er} janvier 2015 : «Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux.

Dans les prochains mois, une opération de stérilisation des chats errants sera organisée en liaison avec l'association « le chat botté ». Une information sera distribuée au préalable à la population.

Visite du député sortant : Dans le cadre de la campagne des Elections législatives du 12 et 19 juin prochains, M. AVIRAGNET, député sortant, se rendra le **28 avril en Mairie à 15h15**.

Appartement de M. FONTAINE : M. FONTAINE a annoncé sa volonté de libérer son appartement de l'école à compter du mois d'avril. Le Conseil envisagera par la suite les travaux de rénovation de cet appartement à réaliser.

Opération Broyage des végétaux : La municipalité renouvellera le 2 mai l'opération de location du broyeur du SIVOM. Si des personnes sont intéressées par ce service, elles sont priées de se signaler rapidement auprès de la Mairie au 07 80 38 77 70.

Course automobile d'Antichan des Frontignes : Une course automobile de voitures anciennes se déroulera le samedi 30 avril sur le Col des Ares.

La séance est levée à 20h00.

Le Maire

D. SARRAUTE

Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Le 2^{ème} Adjoint au Maire,

Le 3^{ème} Adjoint au Maire,

Les Conseillers Municipaux